



**CETTE RENCONTRE IMPORTANTE AURA LIEU
LE JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 À 18 H 15
À L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE DES RIVES.**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Mot de la direction
3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
4. Présentation de l'école Des Rives
5. Rôle du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents
6. Conseil d'administration du CSSDA
7. Présentation des membres du C.É.
8. Adoption d'une procédure d'élection
9. Élection de deux (2) membres siégeant au Conseil d'établissement de l'école Des Rives. Deux mandats de deux ans
10. Élection d'un représentant du conseil d'établissement au comité de parents du CSSDA
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Le directeur,

Alexandre Ducharme